



Saint-Véran

50 ans et les premiers crus dans le viseur

Avec l'effervescence ayant entouré la conclusion heureuse du dossier des premiers crus de Pouilly-Fuissé, nous en avons presque oublié Saint-Véran, l'appellation « voisine ». Et pourtant, le cru va fêter ses 50 ans cette année et il a bien l'intention d'avoir lui aussi, bientôt, ses premiers crus.

Le cru Saint-Véran, dans le Mâconnais, fête ses 50 ans cette année et si la crise sanitaire veut bien s'apaiser, il entend fêter dignement l'événement. « S'il est possible de faire quelque chose en juin prochain, alors cela se passera au Château de la Balmondière, où a été officialisée la naissance du cru en 1971. Nous aimerions donner à tout cela une couleur musicale et humoristique, pour détendre un peu l'atmosphère et montrer l'état d'esprit du Saint-Véran, qui est une appellation sérieuse qui ne se prend pas au sérieux », explique Kévin Tessieux, le président de l'ODG (Organisme De Gestion) depuis 2015. Le cru va ainsi s'associer à l'humoriste lyonnais Sellig, en travaillant toute l'année sur la création de petits sketches qui seront mis en ligne dès le mois de mars, sur le site du cru et sur les réseaux sociaux, pour faire passer, avec le sourire, quelques messages sur l'appellation. L'objectif est également de prolonger l'esprit de la Saint-Vincent Tournante de janvier 2018. « En célébrant ce demi-siècle d'histoire, nous voulons bien sûr communiquer vers l'extérieur sur nos vins, nos terroirs, mais aussi poursuivre cette fête de la Saint-Vincent Tournante qui est encore bien présente dans tous les esprits. La Saint-Vincent a créé un lien entre les vigneronns et le territoire, les habitants, les entreprises qui ne vivent pas de la vigne. Des gens

qui ne se connaissaient pas se sont rencontrés et il faut entretenir ce lien social », poursuit le président de l'ODG.

Vingt-cinq saint-véran premiers crus ?

Nous aurons l'occasion dans nos prochains numéros de revenir sur cet anniversaire, mais le cru entend profiter de cette année anniversaire, pour relancer son dossier des premiers crus. On l'a un peu oublié, mais Saint-Véran avait également déposé en 2010, auprès de l'INAO, un dossier de demande de premiers crus et ce, en même temps que Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles ; Saint-Véran avait proposé une liste de vingt-cinq climats candidats potentiels au rang de premiers crus, soit environ 170 hectares (répartis sur tous les villages de l'AOC) sur les 730 que compte aujourd'hui le cru. Une première base de travail...

L'heure est aujourd'hui à la validation du dossier de « toilettage » du cru. Avant d'aller plus loin, l'INAO avait en effet souhaité exclure de l'aire d'appellation toutes les zones urbanisées et non plantables. C'est chose faite ! Le dossier a reçu l'aval de l'ODG et sa validation devrait intervenir au prochain comité national de l'INAO en février de cette année. On pourra ensuite rentrer dans le vif du sujet, parce qu'en dehors de quelques échanges ces dernières années entre l'INAO et le cru sur les critères de classement, les climats concernés, le dossier n'a pas

beaucoup avancé sur le fond, à savoir le classement de climats en premiers crus. On peut penser que Pouilly-Fuissé a en quelque sorte essuyé les plâtres, servi de laboratoire expérimental à l'INAO pour définir de nouveaux critères d'attribution de premiers crus pour le Mâconnais, mais là aussi, c'est chose faite et Kevin Tessieux espère donc que les choses vont maintenant s'accélérer. La visite des experts de l'INAO est attendue avec impatience, pour commencer à discuter concrètement de ce qui mérite d'être classé, avec quel cahier des charges, d'éventuels regroupements de climats ou pas, etc. L'expérience du cru Pouilly-Fuissé, qui jouxte le cru Saint-Véran, avec beaucoup de similitudes géologiques, devait donc logiquement servir et Kevin Tessieux espère que dans cinq ans, les premiers crus arrivent pour fêter les 55 ans du cru.

Une affaire bien préparée

Et Saint-Véran ne manque pas d'atouts. Si depuis 2010, le dossier a peu évolué, il en va très différemment des vins. En une décennie, nous avons clairement pu constater dans nos dégustations une « sophistication » des vins, avec une régulation des rendements plus stricte que par le passé, des élevages plus longs, plus ambitieux, avec un recours au fût de chêne et des revendications de noms de climats de plus en plus nombreuses chaque année sur les étiquettes. Ainsi sur les 111 (un record) échantillons présentés sur le millésime



Le village de Saint-Vérand.

2018 (guide d'achat en pages suivantes de ce numéro), 75 portaient un nom de climat, représentant 35 terroirs différents ; et celui ou celle qui prétendra que des climats comme Les Crèches, Les Pommards, Ponnécéty, En Faux, Les Cras, Cornillaux ou À la Côte (pour ne citer que quelques exemples) n'ont pas le niveau de premiers crus, doit revoir sa technique de dégustation ou peut-être tout simplement les déguster un peu plus souvent, en millésimes jeunes ou plus vieux... Nous avons régulièrement dégusté des saint-vérand encore superbes après dix-vingt d'ans de bouteilles. Les vigneron ont donc bien préparé leur affaire depuis une dizaine d'années et même davantage. L'appellation Saint-Vérand présente en effet la particularité d'avoir en Bourgogne l'un des plus faibles pourcentages de vins vendus au négoce-éleveur, avec 30% de la production environ. L'essentiel est donc commercialisé en direct par les vigneron et la Cave des Vignerons des Terres Secrètes (30% de la surface totale du cru), qui ont depuis longtemps l'habitude de revendiquer des climats ; ils l'ont fait au début dans leurs déclarations de récolte et depuis les années 1990-2000 de plus en plus souvent sur les étiquettes, avec une accélération nette depuis 2010. La dynamique est donc relancée pour qu'à son tour, le cru Saint-Vérand obtienne également dans quelques années les premiers crus qu'il mérite

Textes : **Christophe Tupinier**
Photographie : **Thierry Gaudillère**

ET ON FAIT QUOI AVEC LA CÔTE RÔTIE ?

L'affaire qui oppose le cru Saint-Vérand au sujet de son climat Côte Rôtie et les vigneron de l'appellation star du nord de la vallée du Rhône suit son cours, sans, pour l'heure, faire beaucoup de bruit ; pour l'heure... Bref rappel des faits (article du 13 février 2017 sur bourgogneaujourd'hui.com) ! Le climat Côte Rôtie de Saint-Vérand couvre un peu plus de onze hectares plantés de chardonnay et il est exploité par une dizaine d'opérateurs, alors que l'AOC Côte-Rôtie couvre 280 hectares de syrah. La notion de concurrence ne saute donc pas aux yeux, pour autant les vigneron rhodaniens avaient sommé leurs collègues bourguignons d'arrêter de revendiquer Côte Rôtie sur leurs étiquettes et ce dès le millésime 2017. Dans les faits, du côté bourguignon, aucune consigne n'a été donnée aux vigneron et dans le même temps le cru a demandé conseil à des juristes ; autre « détail » qui n'en est pas un : le climat Côte Rôtie de Saint-Vérand figure clairement sur un cadastre viticole et ce dès 1830... Une première étude effectuée par un spécialiste du droit européen a conclu au bien-fondé de l'utilisation du nom Côte Rôtie par les vigneron de Saint-Vérand ; étude envoyée à l'INAO qui a répondu en 2020, que ses conclusions étaient irrecevables tout en sommant les vigneron bourguignons de cesser toute revendication du nom de climat. Qu'à cela ne tienne, le ton monte et le cru a commandé une nouvelle



Cadastre de Davayé de 1830 dans lequel apparaît clairement le climat La Côte Rôtie.

étude à un cabinet spécialisé dans le droit des AOC. En attendant ses conclusions, des vigneron continuent de revendiquer Côte Rôtie sur leurs étiquettes (Ils étaient cinq sur le millésime 2018 dans les échantillons qui nous ont été présentés) avec le soutien de l'ODG. « L'enjeu n'est pas économique, mais symbolique et il est dans l'ADN de la Bourgogne. Avec la Côte Rôtie, nous ne souhaitons pas voir disparaître pour des raisons très discutables une partie de notre histoire et un climat qui existait bien avant les AOC et la création de l'INAO », conclut Kevin Tessieux, le président.